



FICHE ACTION

CREER UN CLUB JEUNE

1 – Fonctionnement du dispositif fédéral

Le dispositif club jeune mis en place par la Fédération Française de Volley permet aux licenciés d'un AS Volley de bénéficier d'une passerelle pour participer à des compétitions fédérales. Le dispositif est identique pour le scolaire public et privé (seuls les documents sont différents)

Avantages :

- Le club jeune est un GSA, qui bénéficie d'avantages tarifaires pour son affiliation lors de la création, ainsi que pour les licences joueurs :
 - o L'affiliation est au tarif de 16 euros la 1^{ère} année et 32 euros la 2^{ème} année et les suivantes.
 - o Les 20 premières licences « évènementielles club jeune » sont gratuites et 3 euros à partir de la 21^{ème}, leur renouvellement au tarif de 1,5 euros la seconde année et 3 euros pour les nouvelles licences
 - o Les licences « Pass Club Jeunes » (pour jouer dans les compétitions fédérales) sont au tarif de 4 euros la 1^{ère} année, et leur tarifées à
- Le club jeune peut s'engager en propre, comme tout GSA, aux compétitions fédérales
- Parrainé par un GSA déjà affilié, les frais d'affiliation et de licences sont pris en charge par le club parrain, et les licenciés du club jeune peuvent participer aux compétition dans les équipes engagées par le club parrain
- Le GSA parrain bénéficie d'une dotation de 15 ballons la 1^{ère} année, et de 5 ballons la 2^{ème} année
- A partir de 10 licences « évènementielles club jeune », les licences sont rattachées au GSA parrain et sont prises en compte dans les DAF

2 – Etape pour créer et initier le club jeune

1^{ère} étape : affiliation du club jeune :

2 documents sont à produire :

- Le formulaire d'affiliation, qui doit être validé par le service du sport scolaire de son département, sur lequel il faut préciser si le club jeune s'engage en propre ou non en championnat fédéral
- Une convention entre l'AS Volley et le GSA parrain à proximité, définissant tous les échanges de service entre les 2 structures

Ces 2 documents sont à transmettre à la Ligue Régionale de Volley-Ball des Hauts de France

Une fois l'affiliation validée, le GSA parrain doit licencier les 2 dirigeants qui sont le chef de l'établissement scolaire, et l'enseignant qui anime l'AS Volley :

- en remplissant pour chacun le formulaire de demande de licence (case encadrant dirigeant)
- en remplissant pour chacun l'attestation d'honorabilité

En créant les licences sur le compte du club jeune sur le site fédéral et en chargeant les documents (avec en complément la carte d'identité et 1 photo)

2^{ème} étape : création des licences

Selon le même procédé, les licenciés de l'AS remplissent une fiche licence, avec certificat médical + carte d'identité + photo, pour permettre la création de licences.

2 types de licences peuvent être créées :

- des licences événementielles club jeune, gratuites (cf. modalité point 1)
- des licences Pass Club Jeune permettant de participer aux compétitions fédérales

3 – Fonctionnement et pérennité du club jeune

Chaque année, il faut signer la convention et la transmettre à la Ligue Régionale de Volley-Ball des Hauts de France avec la demande de réaffiliation.

Pour valider cette affiliation, il faut renouveler les licences dirigeants.

Ensuite, on peut renouveler les licences N-1 ou créer de nouvelles licences.